

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 7 novembre 2016

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Comptabilité – Groupement de commande publique

Monsieur le Président informe le bureau que les services de la CCPB, dans le cadre de la mutualisation des services et de la fusion, ont travaillé sur la fusion de l'ensemble des bases de données comptables au 1^{er} janvier 2017 en profitant que les trois collectivités concernées ont le même prestataire, à savoir Berger-Levrault.

En effet, la fusion à elle seule impliquait déjà d'avoir recours à ce genre de prestations pour unifier les bases de données des deux intercommunalités et permettre la création des nouveaux budgets en 2017 mais également de recommander les certificats de signature électronique au nom du Président de la nouvelle intercommunalité.

Cette prestation permettra également, dans le cadre de la mutualisation, d'avoir accès à l'ensemble des logiciels depuis n'importe quel lieu avec une connexion en ligne et d'étendre la solution enfance aux services de la CCPB pour la facturation qui la concerne. L'investissement n'est pas négligeable mais sera en partie compensée par la baisse des coûts de maintenance car il n'y aura plus qu'une solution logicielle au nom des services mutualisés au lieu de 3.

Le coût de l'investissement s'élève à 9710 € HT (5980 € HT pour le nouvel EPCI et 3730 € HT pour la ville)

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande publique pour la mise à niveau des logiciels de comptabilité,*
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*
-

POINT n°2 : Convention de facturation de la consommation de chaleur de la piscine de Boulay – Avenant n°1

Monsieur le Président explique que la ville rembourse chaque mois ses consommations de chaleur pour le complexe Isabelle Wendling à la CCPB depuis le démarrage de la biométhanisation. ENERLOR, le prestataire, facture chaque mois les consommations de gaz. Cependant, il facture au semestre l'ensemble des taxes liées à ces consommations. L'avenant doit donc déterminer la clé de répartition entre la ville et la CCPB.

Au vu des dernières consommations, et de l'impossibilité de déterminer la part pour la ville et la CCPB réellement consommée en gaz naturel et en chaleur pour chaque collectivité (les compteurs sont généraux sur la chaufferie), il est proposé de répartir le coût des taxes lié à la consommation de gaz naturel à 50 % entre les deux collectivités.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Convention de partenariat CNFPT - Mutualisation

Monsieur le Président explique que la prestation dans son esprit n'est pas modifiée, avec l'intervention de JMA-RH par le biais du CNFPT pour un accompagnement dans la mise en place des services mutualisés de M. Jacques Morisot. Le coût reste inchangé à 8000 € réparti entre la CCPB et la ville de Boulay.

Cependant, il y a lieu de signer un avenant pour entériner définitivement les dates et le contenu des interventions de M. Morisot notamment sur les deux dernières actions prévues, la formation des managers dans le contexte de mutualisation et la formation sur le développement de la motivation des agents dans ce contexte.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Cantine – Conflit entre membres du personnel – Engagement d'un avocat

Monsieur le Président évoque le conflit en cours à la cantine qui a conduit au dépôt d'une plainte pour harcèlement moral de 3 agents envers le chef de cuisine.

Devant le caractère inhabituel de cette affaire, le Président explique que la CCPB doit se faire aider d'un conseil pour connaître ses droits et obligations en tant que collectivité employeur.

Monsieur le Président explique qu'un point complet sur ce dossier sera fait au prochain conseil communautaire.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à engager la SCP Richard et Mertz pour la représenter dans cette affaire,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Mise en place du RIFSEEP - Report

Monsieur le Président explique au bureau que la CCPB devrait mettre en place le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire, au 1^{er} janvier 2017. Or, le travail de mutualisation engagé avec la mairie de Boulay et surtout le processus de fusion en cours avec la CCH rabat les cartes avec l'intégration de nouveaux agents et la nécessaire réorganisation qui s'en suit. Le Président rappelle que la mise en place du RIFSEEP nécessite de bien connaître l'organigramme et la position de chacun. La mise en place du RIFSEEP nécessite également une concertation avec les agents pour construire le projet avec les intéressés.

Par conséquent, le Président propose de surseoir à la mise en place du RIFSEEP jusqu'à ce que l'organisation des services soit stabilisée au courant de l'année 2017.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De reporter la mise en place du RIFSEEP une fois l'organigramme après fusion arrêté et la concertation nécessaire menée à son terme,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,